

CHARTRE DE MENTORAT

Le programme de mentorat de l'Ensib vise à mettre en relation un-e conservateur·trice stagiaire (le ou la mentoré·e) avec un-e professionnel·le en poste (le mentor), de préférence un-e ancien·ne diplômé·e de l'école, ayant une expérience significative (au moins 4 ans) et désireux de partager son expérience et sa connaissance du monde professionnel.

1. Définition

Le **mentorat** désigne une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Une personne d'expérience – le **mentor** – offre son expérience et son expertise à une autre personne – le ou la **mentoré·e** – dans le but de favoriser son développement professionnel. Le ou la mentoré·e a des compétences ou des connaissances à acquérir, et des objectifs professionnels à atteindre.

2. Objectif du programme de mentorat de l'Ensib

Le programme vise à créer un lien entre un conservateur stagiaire et un professionnel qui l'écoute et l'accompagne dans les étapes clefs de son début de carrière, la définition de son projet d'orientation professionnelle, la procédure d'affectation et au moment de la prise de poste.

Le mentor n'a pas pour objet d'apporter toutes les réponses au ou à la mentoré·e, il peut l'aider, au regard de sa propre expérience, à développer ses ressources de façon à devenir de plus en plus autonome et à l'accompagner dans sa réflexion sur son positionnement professionnel. Il est avant tout là pour écouter le ou la mentoré·e, le ou la questionner sur ses choix et ses objectifs.

3. Principes généraux

Le mentorat n'est pas :

- une substitution au rôle des enseignants
- une garantie de stage ou d'emploi
- une évaluation de la performance individuelle

La relation mentorale est :

- un accompagnement bénévole à la prise de conscience des compétences
- un enrichissement mutuel
- une relation fondée sur le transfert du savoir personnel et professionnel

La relation mentorale se déroule dans un environnement privilégiant l'échange et la confidentialité. Elle implique un/une :

- absence de conflit d'intérêt
- haut niveau de confidentialité
- absence de jugement
- respect mutuel
- ouverture d'esprit

Le mentorat implique la co-responsabilité du mentor et du ou de la mentoré·e :

- le mentor est responsable du cadre de la relation.
- Le ou la mentoré·e est maître de ses décisions et de ses résultats.

4. Rôles des acteurs

Le mentor s'engage à :

- apporter son expérience, ses connaissances et son réseau.
- être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation

- respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement.
- informer l'Enssib en cas de naissance d'un conflit d'intérêt au cours de la relation mentorale, et notamment au moment des entretiens d'affectation.

Le ou la mentoré-e s'engage à :

- préparer ses entretiens en ayant une réflexion en amont sur ses attentes de la relation mentorale
- être à l'écoute et garder une disponibilité afin de créer une dynamique dans la relation
- respecter un cadre de travail garantissant la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement.
- prendre les décisions et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre son objectif

L'Enssib s'engage à :

- mettre en relation les personnes, assurer un suivi des binômes constitués et procéder aux ajustements éventuels.
- fournir des outils et une méthodologie pour permettre le bon déroulement de la relation
- accompagner les mentors et les mentoré-e-s individuellement face aux difficultés rencontrées
- organiser et mettre en œuvre un bilan qualitatif et quantitatif respectant la confidentialité des échanges.

5. Déroulement du mentorat

Durée du mentorat

Le mentorat débute au troisième semestre de la formation, jusqu'à trois mois après la prise de poste effective de l'élève, soit pour une durée de 6 mois de mai à octobre.

Rencontres

Le programme de mentorat débute par une journée de lancement à l'Enssib en mai.

Le mentor et le ou la mentoré-e prennent contact ensuite en moyenne une fois par mois en présentiel ou en visioconférence, avec un minimum de trois rencontres. L'Enssib peut accompagner les élèves et leur prêter le matériel nécessaire.

Des échanges complémentaires par mail ou téléphone se font au gré de leur convenance.

Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties et en tout état de cause ne doivent pas empiéter sur les enseignements.

Le mentor s'engage à compléter un journal de bord du mentorat fourni par l'Enssib. Ce journal de bord se compose de trois rapports : un bilan au début du mentorat, le suivant à mi-parcours et le dernier à la fin du mentorat.

Évaluations

Le binôme s'engage à échanger à une fréquence régulière et à faire, à la fin de la relation, un bilan qualitatif qui sera communiqué à l'Enssib mais restera confidentiel.

La direction des études et des stages de l'Enssib s'appuiera sur ces bilans pour ajuster les contours de la campagne suivante de mentorat. Les contours du dispositif sont présentés et validés lors du conseil des professionnels du diplôme.

Participation financière de l'Enssib

Le mentor n'est pas rémunéré pour cette activité. Néanmoins, et dans la mesure du possible, l'Enssib prend à sa charge tout défraiement pour la journée de lancement, prévue en mai à Villeurbanne.

Ce dernier est également invité à la remise des diplômes des élèves mentoré-e-s.

Date / Signature / Nom et prénom :

Mentor

Mentoré-e

Enssib